Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demander le remboursement d'un trop-perçu en une fois

Par Lulu6547

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux demander à mon bailleur social le remboursement d'un trop-perçu en une seule fois.

Je vous explique le trop perçu :
Le bailleur m'a prélevé le montant total du loyer car il n'a pas reçu les aides de la CAF. J'ignore la raison puisque de mon côté, toutes les démarches était OK. Je pense que c'est une simple erreur. Pour info, j'ai emménagé il y a 2 mois et ça devait être le 1er versement au bailleur.
Bon au final, le bailleur reçoit le versement du mois dernier et de ce mois-ci.
Je pense qu'il va déduire ça des prochaines factures et que je ne paierai pas de loyer pour les prochains mois.
Mais j'aimerais récupérer les 340 ? en une fois. Selon vous est-ce possible de faire une telle réclamation ?

En vous remerciant de vos réponses.
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez demander, mais le bailleur n'est pas obligé.
Le plus simple pour lui est de compter cette somme comme une avance sur les prochains loyers.

Par Lulu6547

Y a-t-il une procédure spécifique pour faire ce genre de demande ou un simple message sur le site suffit ? Dois-je me justifier, expliquer pourquoi je souhaite un remboursement ?

Par yapasdequoi

Vous écrivez un courrier en RAR au bailleur pour exprimer votre demande.
Dites simplement que vous souhaitez "recevoir le remboursement du trop perçu dès que possible au lieu de l'imputer sur les prochains loyers".

Par Lulu6547

D'accord, merci de votre aide ! Bonne fin de journée